COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 décembre 2022

Date de la convocation :
09/12/2022

Date d'affichage :
09/12/2022

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le quinze du mois de décembre, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :
CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés : BILLET Anne (pouvoir donné à MABIRE Isabelle), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à PAPON Anne-Laure), FRANKE Véronique (pouvoir donné à DENIS Daniel), LEBIGOT Elodie, MOREL Sophie, POREE Thierry (pouvoir donné à LE BARON Stéphane).

Secrétaire de séance : PAPON Anne-Laure

Délibération n° 2022-68 : Convention de partenariat avec le Trident pour la saison 2022/2023

Depuis septembre 2017, le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin, développe un projet hors les murs (RN13) sur l'axe Cherbourg /Sainte-Mère-Eglise /Caen. En 2018/2019, le Trident a développé un second projet sur l'axe Cherbourg / Saint-Pierre-Eglise / Saint-Vaast.

Cette action artistique et culturelle a pour objectif d'aller à la rencontre des publics du Val de Saire ainsi que de leur permettre d'assister à des spectacles sur Cherbourg.
Dans ce cadre, une première convention entre la commune et le Trident a été signée en 2018 puis renouvelée en 2019, 2020 et 2021.

Le Trident à propose aujourd'hui à la commune un nouveau partenariat, enrichi, pour la saison 2022/2023. Celui-ci est détaillé dans le projet de convention annexé au présent rapport. Est notamment prévue l'utilisation de La Halle 901 pour des spectacles et activités culturelles. La commune s'engage à régler au Trident la somme de 3 500 € nets de taxes.

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le partenariat avec le Trident tel que décrit dans le projet de convention;
- AUTORISE à signer cette convention ainsi que les avenants qui pourraient être élaborés pour mettre en œuvre les actions décrites dans ladite convention.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 15 décembre 2022.
Le Maire,

MAIRIE DE ST-PIERRE-EGLISE R.F. (Manche)

Daniel DENIS